

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le vendredi vingt et un février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du douze février deux mille vingt-cinq et sous sa présidence.**

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Michèle GUEROUT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS ; David PERRAULT, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Rigobert LOEMBA, Stéphanie DELBOS, Anne MAIGRET, Israël KASONGA, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Franck PETIT ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Georges BENAKOU ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à Bernard BIANCO ; Stéphane DUPONQ ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Chantal JARNIOU ; Jean-Philippe TANNAY ayant donné pouvoir à David PERRAULT :

Secrétaire de séance : Anne MAIGRET

*Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 6 – Voix délibératives : 29*

**2025-26**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE 22 HEURES HEBDOMADAIRES À TOUS LES GRADES DU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,  
Considérant la demande d'un agent, employé par la commune au sein du service restauration et titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, de faire valoir ses droits à retraite à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025,  
Considérant que, afin d'ouvrir la possibilité au plus grand nombre de profils de transmettre leur candidature, il convient d'ouvrir cet emploi permanent à l'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Dieinaba SY,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 23 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions**

- **CRÉE** un emploi permanent, à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025,
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) au budget principal de l'exercice 2025.

*Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.*

Publiée le : **27 FEV. 2025**



Madame le Maire,

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20250221-2025-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025